Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE


| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'enseignement et de la recherche**<br>**Sous-direction de l'administration et de la communauté éducative**<br>**Adresse : 1ter, avenue de Lowendal PARIS 7ème**<br><br>**Suivi par :**<br><br>**Tél : 01 49 55 51 75**<br>**Fax : 01 49 55 52 25** | **Direction Générale des Politiques économique, européenne et internationale**<br>**Sous-direction des échanges internationaux**<br><br>**Bureau des échanges et de la promotion**<br>**Adresse : 3, rue Barbet de Jouy PARIS 7ème**<br><br>**Suivi par : Françoise PREBAY**<br><br>**Tél : 01 49 55 46 42**<br>**Fax : 01 49 55 55 04** |


# NOTE DE SERVICE
# DGER/SDACE/N2006-2107
# DGPEI/SDEI/N2006-4003
# Date: 25 octobre 2006

Date de mise en application : immédiate

**Annule et remplace :**

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe: 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

**Objet :** Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 44ème **S**alon **I**nternational de l'**A**griculture (**SIA**) et le 116ème **C**oncours **G**énéral **A**gricole (**CGA**)

**Bases juridiques :** Arrêté du 24 juillet 2006 portant règlement du Concours général agricole


**Résumé :** Le CGA est une manifestation officielle du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il se déroule traditionnellement pendant le SIA et nécessite la mise à disposition auprès du directeur général de COMEXPO, maître d'œuvre du SIA, et du commissaire général du CGA, d'agents du MAP chargés d'exercer les fonctions de commissaire et de commissaire adjoint des différents concours constituant le CGA.



**MOTS-CLES :** CONCOURS, SALON, COMMISSAIRE


| **Destinataires** | |
|---|---|
| Pour exécution :<br>Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt<br>Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt | Pour information :<br>Mesdames et Messieurs les Préfets |

L'arrêté du 24 juillet 2006 fixe les modalités d'organisation du **116ème Concours général agricole (CGA),** dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 3 au 11 mars 2007, dans le cadre du **44ème Salon international de l'agriculture (SIA)** et les 31 mars et 1er avril 2007 pour la seconde session du concours des vins (cf. annexe)

Le bon déroulement de ces manifestations repose, pour beaucoup, sur la mise à disposition auprès du directeur général de COMEXPO Paris et du commissaire général du concours général agricole, de fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche, en application de l'article 367 de cet arrêté. Nombre de ces fonctionnaires ont d'ailleurs des responsabilités importantes dans l'organisation des épreuves préliminaires des concours, tout au long de l'année qui précède.

Il vous est demandé de tout mettre en oeuvre en fonction des moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches de préparation qui leur sont confiées et de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions indispensables pour assurer la réussite des différentes manifestations.

Les efforts doivent notamment porter sur les points suivants :

- **Diffusion de l'information auprès des établissements** d'enseignement agricole public dont le concours technique se révèlerait nécessaire à la préparation des concours de produits et d'animaux ;

- **Organisation du Concours de jugement d'animaux par les jeunes,** dont le succès dépend des établissements d'enseignement agricole public qui assurent, dans la plupart des cas, les finales départementales ;

- **Organisation du Concours des jeunes professionnels du vin**, dont les établissements d'enseignement agricole public assurent les finales régionales ;

- **Mise à disposition de fonctionnaires** placés sous votre autorité et susceptibles d'être chargés des fonctions de commissaire lors des phases finales des concours à Paris.

Vous trouverez en annexe une note résumant les principaux aspects de ces prochaines manifestations.

Un courrier vous sera adressé parallèlement par le commissaire général du concours général agricole, pour vous demander la liste de vos collaborateurs que vous pourriez mettre à sa disposition, en qualité de commissaire, pour le déroulement des opérations des concours de produits et d'animaux pendant la durée de la manifestation.

Des collaborations de durée un peu plus longue, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques sont traditionnellement confiées pendant la période de préparation.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de la pêche, le succès du salon international de l'agriculture et du concours général agricole 2007 soit assuré.

| | |
|---|---|
| Le Directeur général<br>de l'enseignement et de la recherche | Le Directeur général des politiques<br>économique, européenne et internationale |
| Jean-Louis BUER | Jean-Marie AURAND |

# Annexe

## Principales manifestations dans le cadre du 116ème CGA

### I) PRESENTATION GENERALE

Le SIA (salon international de l'agriculture) a accueilli, en 2006, 510 000visiteurs, dont 110 000 professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le SIA 2007 sera organisé **du 3 au 11 mars 2007** à Paris Expo (Porte de Versailles).

En ce qui concerne le concours des produits, il sera organisé comme en 2006 en deux sessions ; la seconde session, les 31 mars et 1er avril 2007, étant destinée à juger certains vins pour lesquels la période du salon est trop précoce (vins AOC de la dernière récolte essentiellement, représentant un peu plus de 30 % des échantillons de vins du CGA).

### II) LE CONCOURS DES ANIMAUX ET LE SECTEUR ELEVAGE

L'ensemble des UPRA et de leurs animaux seront présents dans le hall 1, où auront lieu les concours. Les chevaux et les chiens seront dans le hall 4.

Les effectifs de certaines races bovines seront variables au cours de la semaine. Il y aura donc 3 régimes de présence :

- effectif constant sur les 9 jours (races en présentation et certaines races en concours).
- effectif plein du samedi au mardi, réduit (5 animaux) du mercredi au dimanche.
- effectif réduit du samedi au mardi, plein du mercredi au dimanche.

Un important mouvement de bovins aura donc lieu dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 mars 2007.
Les effectifs des races ovines resteront constants toute la semaine.

Les principales manifestations qui se tiennent maintenant régulièrement sont :

- **la journée Prime Holstein** avec 115 animaux en concours et une importante vente aux enchères.
- le **challenge national UPRA** pour les races bovines et ovines.
- les traditionnels **Trophées national et international du cheval de trait**.
- le **Trophée national de l'âne**.
- le **6ème Trophée national des lycées agricoles**, avec 25 lycées participants et 30 animaux présentés en race laitière, sera présent au côté des animaux du CGA dans le hall 1.
- La **finale nationale du Concours de jugement d'animaux par les jeunes** aura lieu elle aussi dans le hall 1.

400 jeunes originaires de plus de 70 départements, ainsi qu'une vingtaine de jeunes européens, viendront mesurer leurs talents en matière de pointage des animaux d'élevage, (bovins, ovins, caprins et équins) dans le cadre du Trophée du Meilleur Pointeur (TMP). Dans l'espèce bovine, six grandes races organiseront leur Trophée du Meilleur Pointeur de Race (TMPR), épreuve plus spécialisée. Le TMPR Montbéliarde aura lieu le dimanche 4 mars, le TMPR Prime Holstein le lundi 5 mars, le TMP caprin le mercredi 7 mars, le TMP équin le jeudi 8 mars et le TMP ovin le vendredi 9 mars, le TMP bovin et les TMPR blonde d'Aquitaine charolais, limousin, normand le samedi 10 mars.

## III) LE CONCOURS DES PRODUITS

Il sera organisé cette année, du 3 au 6 mars 2007 et les 31 mars et 1er avril. Comme les autres années, cette manifestation est réservée aux professionnels.

La 7ème édition du Concours des jeunes professionnels du vin aura lieu le mardi 6 mars.

### CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRODUITS 2007

### PREMIERE SESSION

| Samedi 3 mars | Dimanche 4 mars | Lundi 5 mars | Mardi 6 mars |
|---|---|---|---|
| Vins des régions de :<br><br>Bordeaux<br>Bourgogne<br>Sud-Ouest (17,24,31,32)<br>Vallée de la Loire (86) | Vins des régions de :<br><br>Champagne<br>Lorraine<br>Jura<br>Sud-Ouest (46,47,64,81)<br>Beaujolais<br>Vallée du Rhône<br>Provence (13, 83)<br>Languedoc Roussillon<br>Corse | Produits Laitiers :<br><br>Concours National<br><br>Fromages, beurres, laits, crèmes<br><br>Concours Export | Concours des Jeunes Professionnels du Vin |
| Volailles Abattues<br>Découpes de Volailles<br>Lapins<br>Foies gras<br>Produits oléicoles<br><br>Huiles de noix | Cognac<br>Vins de liqueur<br>Produits apicoles<br>Piments d'Espelette | Eaux de vie<br>(sauf Cognac)<br><br>Pommeau<br>Huîtres<br><br>Truites fumées | Jus de fruits<br>Cidres et Poirés<br>Bières<br>Rhums et punchs<br>Vanille<br>Expérimental Apéritifs<br>Expérimental Charcuteries |

### DEUXIEME SESSION

| Samedi 31 mars | Dimanche 1er avril |
|---|---|
| Vins des régions de :<br>Alsace<br>Savoie<br>Vallée de la Loire (18, 63) | Vins des régions de :<br><br>Vallée de la Loire (37, 42, 44, 49) |